

Politique en matière d'éducation permanente obligatoire

Membres certifiés : Ils doivent avoir accumulé au moins **30** crédits en éducation permanente obligatoire au cours de la période de cinq ans afin que leur certification soit renouvelée. Les membres certifiés dans les deux disciplines sont tenus d'obtenir **45** crédits pendant la période de cinq ans, dont un minimum de 15 crédits en EPO dans chaque discipline. * *MEMBRES CERTIFIÉS DANS LES DEUX DISCIPLINES* - Les dates limites pour les deux disciplines ont été harmonisées; vous n'avez maintenant qu'une seule date limite.

Techniciens inscrits membres : Ils doivent avoir accumulé au moins **20** crédits en EPO afin que leur certificat soit renouvelé. Les membres inscrits dans les deux disciplines doivent obtenir **30** crédits au cours de la période de cinq ans, avec au moins **10** crédits dans chacune des disciplines.

Résidents et stagiaires membres : * Nouveau pour les stagiaires *

Pendant leur période de résidence ou de stage, les résidents et les stagiaires peuvent assister à des cours, à des conférences, à des classes dirigées et à toute autre possibilité d'éducation semblable approuvés au préalable. Le nombre maximal d'heures autorisées pouvant être calculées comme heures de résidence ou de stage à titre d'éducation permanente est de **40** heures (20 heures pour les résidences de 1 725 heures).

DÉSIGNATION	TOTAL DE CRÉDITS EN EPO exigé par cycle de 5 ans	ORTHÉTIQUE (minimum)	PROTHÉTIQUE (minimum)
OC(c)	30	30	
PC(c)	30		30
TIO(c)	20	20	
TIP(c)	20		20
TIPO(c)	30	10	10
POC(c)	45	15	15
Si certifié ET inscrit	Total	Cycle clinique	Cycle technique
	50	30	20

Pour demeurer en règle, tous les membres certifiés et inscrits doivent obtenir les crédits en EPO exigés à l'intérieur de la période de cinq ans. Le non-respect de cette exigence entraînera la perte de leur titre de compétence et l'obligation de rendre leur certificat.

La période pour accumuler des crédits en EPO expire chaque année le **31 janvier**, soit à la date limite de paiement de la cotisation de membre.

Les membres ne sont pas tenus de faire approuver au préalable les crédits en EPO avant de participer à un événement. Les crédits en EPO peuvent être demandés après l'événement. Cependant, les documents justificatifs (description du cours et preuve de participation) ainsi que la demande de crédits en EPO doivent être fournis au bureau national d'OPC dans les **SIX MOIS** suivant l'événement.

POLITIQUES DE RÉTABLISSEMENT :

POUR LES MEMBRES POSSÉDANT UN TITRE DE COMPÉTENCE* :

Le Comité du perfectionnement professionnel d'OPC a décidé d'autoriser les membres possédant un titre de compétence qui ne se sont pas conformés à la politique d'ÉPO d'OPC en ne respectant pas les exigences relatives aux crédits d'ÉPO à recourir, à une occasion pendant leur carrière, à la politique de rétablissement à la fin de leur cycle de certification/inscription.

Les étapes menant au rétablissement doivent être suivies à l'intérieur d'une période de six mois à compter de la fin du cycle de cinq ans du membre. Les étapes sont les suivantes :

1. Versement d'une pénalité administrative équivalant à 25 % de la cotisation en plus de la cotisation professionnelle annuelle.
cliniciens : 1 100,00 \$ = 275,00 \$ (25 %) + taxes;
techniciens inscrits : 550,00 \$ = 137,50 \$ (25 %) + taxes.
2. Obtention des crédits restants qui sont exigés pour conserver le titre de compétence.

Au cours de cette période de six mois, le membre en question ne pourra utiliser son titre et son numéro de certification ou d'inscription. Le nom du membre sera également retiré du répertoire en ligne *Find a Professional* (Trouver un professionnel).

Si le membre exécute les étapes 1 et 2 en moins de six mois, le titre de compétence pourrait être rétabli avant la fin de la période de six mois.

Si le membre a déjà utilisé cette politique de rétablissement pour faire rétablir un de ses titres de compétence, il n'est pas admissible à un deuxième processus de rétablissement au sens de la présente politique.

Le fait de ne pas mener à bien les étapes 1 et 2 indiquées précédemment entraînera la révocation permanente du titre de compétence.

POUR LES MEMBRES POSSÉDANT DEUX TITRES DE COMPÉTENCE** :

Le Comité du perfectionnement professionnel d'OPC a décidé d'autoriser les membres possédant une double certification/inscription qui n'ont pas été en mesure de se conformer à la politique d'ÉPO et qui ont perdu un de leurs titres de compétence à la fin du cycle de cinq ans à recourir, à une occasion pendant leur carrière, à la politique de rétablissement.

Les étapes menant au rétablissement doivent être suivies à l'intérieur d'une période de six mois à compter de la fin du cycle de cinq ans.

3. Versement d'une sanction administrative équivalant à 25 % de la cotisation, soit, pour 2017 :
membres certifiés : 1 100,00 \$ = 275,00 \$ (25 %) + taxes;
techniciens inscrits : 550,00 \$ = 137,50 \$ (25 %) + taxes.
4. Obtention des crédits restants qui sont exigés pour conserver le titre de compétence.

Au cours de cette période de six mois et/ou jusqu'à ce qu'il ait satisfait aux dispositions, le membre en question ne pourra exercer dans la discipline pour laquelle il a perdu son titre de compétence.

Si le membre en question omet de répondre aux critères énoncés précédemment, il sera assujéti à la Politique de rétablissement d'OPC.

* Approuvé par le Conseil d'administration d'Orthèse Prothèse Canada (OPC) le 10-02-2017.

**Approuvé par le Conseil d'administration d'Orthèse Prothèse Canada (OPC) le 16-05-2016.

Tableau indiquant la valeur en crédits fev. 2018

DESCRIPTION	VALEUR EN CRÉDITS	MAX. DE CRÉDITS ACCUMULÉS PAR PÉRIODE DE 5 ANS	PREUVES ACCEPTABLES DE SOUMISSION OU DE PARTICIPATION
PARTICIPATION À DES SYMPOSIUMS/CONVENTIONS/COURS/CONFÉRENCES			
Conférence internationale Conférence ou symposium national Conférence provinciale	Maximum de 6 crédits par jour (maximum de 24 crédits par conférence)	Aucune limite	Balayage des entrées aux conférences; attestation de participation
Conférence – salle d’exposants seulement	Maximum de 6 crédits	Aucune limite	Balayage des entrées aux conférences; attestation de participation
Autres symposiums/cours/conférences <ul style="list-style-type: none"> • <i>(Les membres ne peuvent recevoir deux fois des crédits pour le même cours à l’intérieur d’un cycle de cinq ans.)</i> 	Selon le nombre d’heures Maximum de 6 crédits par jour	Aucune limite	Balayage des entrées aux conférences; attestation de participation
Soins indirects aux patients : <i>Cours ou séminaires sur les affaires/l’informatique/les communications/l’accès à la formation/pour superviseurs</i>	Selon le nombre d’heures	5	Certificat; lettre de l’organisateur de l’événement de l’établissement
PRÉSENTATION DE COURS/D’EXPOSÉS			
Exposé, présentation, affiche, conférence lors de conventions provinciales, nationales et internationales ou programmes de formation en P et O ou pour d’autres professions connexes <ul style="list-style-type: none"> • <i>Présentation originale seulement</i> • <i>Pour les présentations subséquentes, voir la section Cas particuliers qui suit</i> 	10	Aucune limite	Ordre du jour
Exposés sur la profession de P et O à un groupe de professionnels d’autres professions de la santé <i>(seulement la présentation originale à un seul établissement; pour les présentations subséquentes, voir la section Cas particuliers)</i>	2	Aucune limite	Lettre de l’organisateur de l’événement de l’établissement

PROGRAMME DE MAÎTRISE			
Thèse dans le cadre d'une maîtrise/d'un programme universitaire de cycle supérieur en sciences de la réadaptation	20	Aucune limite	Relevé de notes; page du résumé/Annexe
Publication savante dans le cadre d'une maîtrise/d'un programme universitaire de cycle supérieur en sciences de la réadaptation	10	Aucune limite	Relevé de notes
Cours dans le cadre d'une maîtrise/d'un programme universitaire de cycle supérieur en sciences de la réadaptation	5	Aucune limite	Relevé de notes
DESCRIPTION	VALEUR EN CRÉDITS	MAX. DE CRÉDITS ACCUMULÉS PAR PÉRIODE DE 5 ANS	
PUBLICATIONS			
Texte d'une page complète dans une revue traitant des sciences de la réadaptation, À L'EXCLUSION des références et des annexes	Max. de 2 crédits/page	10	Copie de l'article; table des matières
Article de recherche dans une revue traitant des sciences de la réadaptation <ul style="list-style-type: none"> • Crédits répartis entre les auteurs 	15	30	
Article dans le magazine Alignment	5 crédits/1 page ou moins 10 crédits/2 pages ou plus	15	<i>Sera fait par le bureau national d'OPC</i>

AUTRES			
Quiz dans le magazine Alignment	2	Aucune limite	Questionnaire rempli
George Brown College (GBC) Grand Rounds Quiz (Sessions de 20 à 25 minutes)	0.5	Aucune limite	Questionnaire rempli
Cours par l'entremise du Centre d'apprentissage en ligne de l'American Academy of Orthotists & Prosthetists (AAOP) <ul style="list-style-type: none"> http://www.oandp.org/olc 	Même chose que pour les subventions de l'ABC pour l'EPO	Aucune limite	Attestation de participation
Ratio d'UEP pour d'autres cours en ligne	À déterminer	À déterminer	Attestation de participation
Cas particuliers – avec lettre d'appui et lettre justificative	À déterminer	À déterminer	à déterminer
BÉNÉVOLAT			
<p>Les membres peuvent obtenir des crédits pour du travail humanitaire effectué bénévolement au Canada ou à l'étranger.</p> <p>Afin d'obtenir des crédits en éducation pour ce genre d'activité, les membres doivent documenter leur participation sur le plan clinique, technique ou de la formation.</p> <p>Les membres doivent remettre au bureau national d'OPC une copie de l'itinéraire, une lettre du promoteur ou du responsable du projet et un bref rapport sommaire.</p> <p><i>Les services de réadaptation en orthétique et/ou prothétique définissent le travail humanitaire comme suit : travail effectué en partenariat avec des organisations locales, nationales ou internationales à des fins de croissance économique et de progrès humanitaires.</i></p>	3 crédits par jour	15	Lettre du répondant, itinéraire, sommaire

Document approuvé par le Conseil d'administration d'Orthèse Prothèse Canada (OPC) le 29-11-2015

* Modifié le 28 novembre 2016 - Supplément GBC Grand Rounds